

Le partenariat public privé, une base pour le développement du THD en France

*Conférence ODEBIT,
le 23 septembre 2008*



Robert STAKOWSKI,
Directeur de projets senior, Secteur des TIC's
MAPPP / MEIE

Sommaire

- 1. L'évolution du contrat de partenariat**
- 2. Les spécificités pour le secteur des TICs**
- 3. Le très haut débit.**

L'évolution du contrat de partenariat

- La fin de la période d'expérimentation.
 - Le CP s'adresse à tous les secteurs d'activité
 - C'est un accélérateur de l'investissement
- Une nouvelle loi (28 juillet 2008)
 - Disparition du caractère dérogatoire
 - Vers la neutralité fiscale
 - Plus de flexibilité
 - Pour la MAPPP, une gestion plus poussée de la procédure
 - Dépoussiérage général

PPP et TIC

- Une vision de service, une alternative à la DSP
- Le PPP, un «atténuateur» des risques projet
- PPP et mutualisation

THD, réflexions en vue d'un bon modèle

- Une vision possible d'ensemble (idée de mutualisation)... conduisant à sélectionner quelques prétendants
- Un schéma de financement «taillable» en fonction de la nature du projet
- Une maîtrise d'ouvrage stratégique à plusieurs niveaux, dont un échelon centralisé, et un ou plusieurs niveaux "locaux"

Merci de votre attention

Robert.stakowski@ppp.finances.gouv.fr

